

# Rien de plus permanent que le changement

*Notre titre a un petit air de déjà-vu qui ne vous aura sûrement pas échappé. C'est normal, puisque le rapport d'activité 2016 des Services centraux portait exactement le même! De fait, les changements ont continué en 2017, année également marquée par le deuil. Jamais deux sans trois: vous ne serez pas étonné si nous reprenons encore une fois ce titre l'année prochaine!*

 Roger Wyss  
responsable des Services centraux

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales a passablement occupé les Services centraux, qui ont encore plusieurs dossiers à traiter en un temps record: salaire du corps pastoral, financement des nouvelles tâches, organisation interne du secteur. C'est pourquoi le personnel des Services centraux continue à s'atteler au processus de mise en œuvre, à trois des projets partiels – gestion du personnel (PP 2), finances (PP 3), Conseil synodal et Services centraux (PP 4) – et à la direction de projet. Ces travaux sont très stimulants, mais réclament beaucoup d'efforts et ils mobilisent beaucoup de ressources. En outre, des projets exigeants continuent de se déployer: travaux de mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), introduction du système

de gestion environnementale «Coq Vert» au sein de la Maison de l'Eglise. Le nouveau modèle salarial dégressif est fonctionnel depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et la «Statistique ecclésiastique» permet pour la première fois aux paroisses d'enregistrer le relevé des actes ecclésiastiques et le contrôle des registres paroissiaux directement en ligne. Le développement de cet outil fera l'objet d'un examen ultérieur en 2018.

L'année sous revue a également apporté son lot de tristesse. Le décès de Jörg Haberstock, conseiller synodal et chef du département, a particulièrement frappé les Services centraux. Ses compétences, son empathie et son sens de l'humour nous manqueront. Roland Stach, conseiller synodal, reprendra les fonctions de Jörg Haberstock à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce

qui limite fort heureusement le temps de vacance du poste. Les Services centraux sont prêts à relever les prochains défis en coopération avec leur nouveau chef de département et à agir toujours dans l'intérêt de l'Eglise. Les collaboratrices et les collaborateurs des Services centraux approfondissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences tout au long de leur carrière. Ils s'investissent également dans les questions de sécurité sur le lieu de travail et se forment aux premiers secours; en outre, ils organisent des événements sportifs intersectoriels afin de promouvoir la santé dans un climat de convivialité (cf. ci-dessous les rapports du service Infrastructure et le rapport de Rahel Burckhardt, collaboratrice du secteur Paroisses et formation, sur le projet «bike to work»).

## Service des Finances et du personnel

### Finances

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le modèle comptable harmonisé (MCH2) entrera également en vigueur pour les comptes annuels de l'Union synodale. Les dispositions particulières du canton de Berne applicables aux communes, et donc également aux paroisses, ne sont pas contraignantes pour l'Union synodale. L'élaboration du plan comptable et la définition des

écarts admissibles se réfèrent donc au «Manuel du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2», publié par le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Pour autant qu'elles soient disponibles, les prestations d'intérêt général fournies par l'Eglise selon la nouvelle loi sur les Eglises nationales ainsi que le barème des salaires pastoraux dès 2020 seront

déjà prises en compte dans le nouveau plan comptable. Les travaux liés au nouveau plan comptable doivent être finalisés aussi vite que possible en 2018, afin que les secteurs puissent commencer à l'appliquer pour le budget 2019.

Les données relatives à la situation financière de l'Union synodale, à la péréquation financière, à l'utilisation du crédit global et du fonds de déve-